



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
08/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
08/09/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Laurence GALINIE
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Mimsy DALY	Mme Caroline COGNET
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Laure TRABELSI
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Laure POMMELET
M. Patrick GUILLON	M. Pierre MESTRE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Julien TRAN AP
M. Maxim BANCK	Mme Naïa WATEOU
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Charlotte THAIAWE
M. Warren NAXUE	M. Nicolas BRIGNONE
Mme Kimberley BARONI	M. Arthur LETOURNEULX
M. Emmanuel BERART	M. Yann WAKA-AWA
Mme Pascale SERVENT	M. Cael NORMANDON
M. Marc ZEISEL	Mme Virginie RUFFENACH
Mme Janine BAJON	M. Jordan COURTOT
M. Francis MALUIA	Mme Julie NGUYEN
M. Jean SAUSSAY	M. Ludovic TALIA
M. Marc LE LEIZOUR	M. Olivier THUPAKO
M. Jonas TAOFIFENUA	M. Philippe DUNOYER
Mme Suzanne ROESTAM	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Pascale LEMEDIONI	M. Michel DESMEUZES
Mme Christiane SARIDJAN	
M. Philippe BLAISE	
Mme Hélène ARNOUX	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

	M Jérémie KATIDJO	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Vaimoe ALBANESE
		M. Yan SIVI
Nombre de présents	: 45	M. Rayann LACHENY
Nombre de votants (7 procurations)	: 52	Mme Veylma FALAE
		Mme Sandra HEMA

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-1184

autorisant la signature des marchés pour le nettoyage des espaces publics de la Ville

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 septembre 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/111 du 28 août 2026,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement durable et de l'attractivité économique et touristique (cauddaet) entendue en séance du 2 septembre 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) à bons de commande dans la limite des crédits inscrits au budget et pour la durée maximale mentionnée à l'article 3.

ARTICLE 2 /

Le(s) marché(s) visé(s) à l'article 1^{er} ont pour objet le nettoyage des espaces publics de la commune.

L'étendue du besoin à satisfaire couvre notamment le nettoyage mécanisé de la voirie, la lutte contre les dépôts sauvages, le nettoyage des places et trottoirs, le balayage manuel des espaces publics, la collecte des bornes de propreté, la lutte anti-graffiti et la maintenance des sanitaires publics.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à cinq cent dix millions (510 000 000) de francs CFP TTC annuel soit un montant de deux milliards quarante millions (2 040 000 000) de francs CFP TTC sur une période maximale de quatre années. La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le

présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260914-13302-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 16 septembre
2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 SEPTEMBRE
2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 septembre 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- MISE EN LIGNE	1